

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-10-6-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE**PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT
MIXTE DES STATIONS DE LA VALLEE DE MUNSTER**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'accorder une participation complémentaire d'un montant de 5 000 € au Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster, au titre de la participation départementale au budget de fonctionnement 2019.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie lors de sa réunion du 13 septembre 2019.

1. Dispositions statutaires

Les statuts du Syndicat Mixte des stations de la Vallée de Munster (SMVM) prévoient que les membres du syndicat participent à l'équilibre du budget de fonctionnement, pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre.

Le SMVM assure aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement du site du Gaschney.

Les participations statutaires sont réparties de la manière suivante :

Budget de fonctionnement général	Budget eau/assainissement du Gaschney
50 % Département 50 % Com/Com sur le reste à charge	72,60 % Département 27,40 % Communes

2. Modalités d'attribution des participations départementales au fonctionnement

L'historique des montants attribués par le Département entre 2014 et 2018 est le suivant :

Syndicat mixte	2014	2015	2016	2017	2018
SM Lac Blanc	91 360 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
SMVM	154 000 €	145 513 €	145 700 €	145 700 €	145 700 €
SM Markstein	196 500 €	248 900 €	248 900 €	248 900 €	248 900 €
SMIBA	198 000 €	204 400 €	204 400 €	204 400 €	204 400 €
TOTAL	639 860 €	748 813 €	749 000 €	749 000 €	749 000 €

En 2015, trois des quatre syndicats ont bénéficié d'une hausse de la participation départementale du fait d'une augmentation de leurs besoins :

- SM Lac Blanc : 2 saisons moyennes ont généré l'épuisement des réserves de fonctionnement,
- SM Markstein : déficit structurel lié à l'exploitation du réseau d'eau,
- SM Ballon d'Alsace : mise à disposition de personnel.

Le SMVM n'avait pas formulé de demande particulière, son budget étant resté stable.

Depuis 2016, pour des raisons budgétaires, le montant attribué au titre du fonctionnement à chaque syndicat est resté inchangé, sur une enveloppe totale qui a été plafonnée à 749 000 € pour les quatre syndicats.

3. Fermeture de la station du Gaschney et ses conséquences sur le budget de fonctionnement du SMVM

Faute d'apports de fonds supplémentaires de la part des exploitants privés (en DSP), la station est restée fermée durant la saison hivernale 2018 - 2019.

- Chiffres clés d'exploitation de la station du Gaschney jusqu'en 2017 - 2018 :

Postes budgétaires	Montants annuels €	
	Recettes	Dépenses
Redevance moyenne	1 000/2 000	
Rémunération pisteur		5 000
Maintenance (<i>frais fixes, notamment déneigement</i>)		40 000

- Le démantèlement de l'ancien télésiège, à l'arrêt depuis les années 2000, pèse pour 70 000 € HT au budget de fonctionnement 2019 (*démontage sans reconstruction*).
- Une reprise de l'exploitation par un nouveau gérant est envisagée pour l'hiver 2019/2020.

4. Demande du SMVM d'augmentation de la participation départementale au budget de fonctionnement

A plusieurs reprises, le SMVM a fait part de la nécessité d'une augmentation de la participation départementale à son budget de fonctionnement, en accord avec les statuts, à savoir 50 % du reste à charge, pour éviter le recours à l'emprunt.

Le Syndicat, qui gère plusieurs sites (Schnepfenried, Tanet, Gaschney, site nordique des 3 Fours) a réitéré sa demande aux motifs que la participation départementale est la moins élevée des quatre syndicats de montagne, et que cette participation ne correspond pas aux besoins du syndicat pour couvrir le reste à charge en section de fonctionnement.

Afin de maintenir une gestion rigoureuse et équilibrée, le SMVM a sollicité le Département pour un réexamen de son enveloppe annuelle.

Une somme complémentaire de l'ordre de 5 000 € serait nécessaire pour permettre au syndicat de fonctionner avec sérénité, ce qui porterait la contribution départementale pour le budget 2019 à 150 700 €, une participation de 145 700 € ayant déjà été versé au SMVM le 15 juillet 2019.

Ce complément serait accordé à titre exceptionnel, sans qu'il soit pérennisé sur les années suivantes.

Conformément aux statuts, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'acquitte également de sa participation au fonctionnement du Syndicat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer un montant complémentaire de 5 000 € au Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster au titre de ses dépenses de fonctionnement, portant la participation statutaire du Département au titre de 2019 à 150 700 €. Cette contribution sera versée en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT